

Zeitschrift: Bulletin de la Société romande d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 18 (1921)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Pour tout ce qui concerne le Journal, la Bibliothèque et la Caisse de la Société, s'adresser à M. SCHUMACHER à Daillens (Vaud).

— Compte de chèques et virements II. 1480. —

Secrétariat :
Dr ROTSCHY,
Cartigny (Genève).

Présidence :
A. MAYOR, juge,
Novalles.

Assurances :
L. FORESTIER,
Founex.

Le *Bulletin* est mensuel ; l'abonnement se paie à l'avance et pour une année, par Fr. 6.—, à verser au compte de chèques II. 1480, pour les abonnés *domiciliés en Suisse* ; par Fr. 7.— pour les *Etrangers* (valeur suisse). Par l'intermédiaire des sections de la Société romande, on reçoit le *Bulletin* à prix réduit, avec, en plus, les avantages gratuits suivants : Assurances, Bibliothèque, Conférences, Renseignements, etc.

Pour la publicité s'adresser exclusivement à :

ANNONCES-SUISSES, S. A.,
Société Générale Suisse de Publicité, J. HORT, Lausanne.

DIX-HUITIÈME ANNÉE

N° 6.

JUIN 1921

SOMMAIRE. — Avis. — Convocation. — Souscription de sucre. — Conseils aux débutants pour juin, par SCHUMACHER. — Avis important. — L'Office du miel de Nyon, par F. JAKES. — Avis important du comité de la Romande. — L'essaimage, par H. BERGER. — Deux maladies (suite), par L. MARGUERAT. — Elevage de reines (suite et fin), par Aug. LASSUEUR. — Approvisionnement des colonies en eau au printemps, par L. MOUCHE. — Des chapiteaux de ruche, par Eug. MÉAN. — Rapport du président, par MAYOR. — Exposition au Comptoir d'Echantillons, par l'Office du miel. — Dons reçus. — Nouvelles des ruchers.

AVIS

A MM. les Caissiers de sections

Le caissier central se permet de rappeler les finances dûes pour le sucre du printemps : soit Fr. 1.— par 100 kilos et Fr. 0.50 par inscription. Un prompt règlement de ces redevances me faciliterait la tâche.

Compte de chèques II, 1480.

Schumacher.

Section de la Menthue.

Dans sa séance du 15 mai 1921 l'assemblée de la section a nommé en remplacement de M. Versel Albert, président démissionnaire, M. Décorges Armand, à Cronay.

Les sociétaires sont invités à faire leurs inscriptions pour les insignes de la Romande auprès de M. Décorges le plus tôt possible.

Assemblée générale de la Romande.

Les participants à cette assemblée qui désirent recevoir la photographie prise à Marly sont invités à l'annoncer auprès de M. le Doyen Colliard, à Dompierre, (Fribourg).

CONVOCATION

Fédération vaudoise.

1^o La nouvelle composition du Bureau de la F. V. A. pour 1921 :

Président : A. VALET, inst., Morges.

Secrétaire : E. PÉCLARD, Etablissement apicole, à Bex.

Caissier : L. MAGES, apiculteur, Payerne.

2^o Assemblée générale de la F. V. A.

Le Bureau de la Fédération vaudoise d'apiculture a le plaisir d'annoncer à ses membres que l'Assemblée générale annuelle aura lieu le 10 juillet 1921 à Pailly. (Section du Gros de Vaud). Tous les apiculteurs y sont cordialement invités. (Voir programme dans le numéro de juillet).

Le Bureau de la F. V. A.

SOUSCRIPTION DE SUCRE

Comme chacun a pu l'apprendre par les journaux quotidiens, le monopole du sucre sera maintenu encore en 1921. Le service fédéral de ravitaillement fournira du sucre aux apiculteurs pour le nourrissage d'automne ; le prix n'en est pas encore fixé ; il ne sera en tout cas pas supérieur à celui du printemps 1921.

Voici les conditions principales :

Il peut être souscrit huit à dix kilos par colonie.

Ce sucre sera livré par sacs de cent kilos ; il appartient aux apiculteurs eux-mêmes de se grouper pour obtenir un sac de cent kilos.

Les commandes doivent être adressées aux présidents de sections pour le 15 juin au plus tard. Les listes de souscription de chaque section doivent parvenir au président de la Romande, M. Mayor, à Novalles, pour le 22 juin.

Il est recommandé à tous les apiculteurs de faciliter la besogne des présidents de sections et celle du président central par une prompte et claire réponse aux indications ci-dessus.

Le Comité central.

CONSEILS AUX DÉBUTANTS POUR JUIN

La récolte jusqu'ici, d'après les nouvelles que nous avons reçues, est presque nulle. Les gelées d'avril et les froids qui ont suivi ont tari la sécrétion du nectar ; les dents de lion, les cerisiers, deux ressources très précieuses n'ont rien donné dans la plupart des stations de plaine. Aux altitudes plus élevées, on a été un peu mieux partagé.

Les corps de ruches sont vides, il a fallu nourrir jusqu'à ces derniers jours et... si un temps plus favorable ne survient pas, il faudra recommencer ! L'année s'annonce donc jusqu'à aujourd'hui comme très défavorable ; mais en apiculture, pas plus qu'en d'autres domaines il ne faut se décourager ; cela ne sert d'ailleurs pas à grand'chose de se lamenter.

Vous avez placé les hausses sans doute. J'espère que vous les avez bien calfeutrées ; cette chaleur est nécessaire à l'évaporation comme au travail de la cire. Et d'ailleurs par les fissures, les pillardes ont tôt fait de s'introduire et de mettre le rucher en ébullition. Des pillardes à cette époque, quand tout est en fleurs ? Hélas oui.

Tous ces jours, nous l'avons constaté. A peine avions-nous ouvert une ruche pour la visiter qu'elle était assaillie de maraudeuses persévérantes qui nous suivaient jusqu'à l'autre bout du rucher avec une sympathie tenace dont nous nous serions aisément passé. D'ailleurs l'abreuvoir est assiégé de façon permanente ce qui est une des meilleures preuves qu'il n'y a pas de sécrétion de nectar dans les multiples fleurs qui étalent leurs brillantes corolles au soleil. L'électricité, les orages qui ont éclaté tous ces jours sont-ils pour quelque cause dans cette absence de nectar ? C'est possible dit-on. Mais avec cela nous n'avons rien de plus. Espérons encore, espérons toujours.

Pendant ce mois, soignez bien vos essaims. Si l'un d'eux ne possède qu'une vieille reine, profitez des cellules royales de la ruche pour lui en greffer une ou mieux deux, après avoir sacrifié l'ancienne, afin d'avoir de jeunes mères pour l'an prochain.

Si, malgré la disette actuelle, il survenait une récolte, donnez-lui naturellement tout votre soin. Je vous rends attentifs aux instructions contenues dans le présent numéro ; elles sont bonnes, non seulement pour ceux qui désirent faire contrôler leur miel et le vendre par l'intermédiaire de l'Office du miel, mais elles sont précieuses pour tout possesseur de ruches ; il importe que le miel, cette chose merveilleuse, soit récoltée, puis logée et conservée avec tout le respect qui lui est dû et que l'on se doit à soi-même ou à sa clientèle.

Laissez-le bien « mûrir » ; le nectar n'est pas encore du miel et ne s'agit pas de l'extraire « au plus tôt ». Comme il y a très peu ou pas de miel de dents de lions, ils ne risquent pas de cristalliser si rapidement dans les rayons comme cela arrive facilement dans les années où cette fleur a pu donner son plein.

Relisez au surplus chaque mois les instructions données dans la « Conduite du rucher », car les conseils aux débutants que nous écrivons ici ne sont que quelques directions suggérées par la situa-

tion du moment et sont par conséquent totalement insuffisants pour dire tout ce qu'il y a à faire.

Jusqu'à ce que la faucheuse commence son œuvre, il y a encore de belles journées ; la terre si longtemps desséchée redevient généreuse après les ondées bienfaisantes et chaudes de ces derniers jours et la végétation prend une vigueur qu'on n'aurait osé espérer il y a dix ou quinze jours ; il est donc encore fort possible que les visages renfrognés s'éclairent d'un sourire joyeux, que les lamentations laissent la place à des cris de joie. On apprend dans de telles circonstances à être modeste : nous avons de belles colonies, nous avons tout préparé pour une belle récolte, mais tous nos mérites ne sont rien si...

On a beau sa maison bâtir !
Si le Seigneur n'y met la main,
On ne peut que bâtir en vain.

Daillens, 18 mai.

Schumacher.

AVIS IMPORTANT

Le préposé à l'*Office du miel* a été désigné dans la personne de M. F. Jaques, à Nyon.

Les apiculteurs sont priés de lui adresser leurs communications ainsi que tous les renseignements (sur la récolte, les prix, etc.) qui pourraient être utiles au bon fonctionnement de cet office.

Le Comité.

L'OFFICE DU MIEL

Du beau moulin, la roue est neuve,
De l'eau ! du grain ! pour qu'elle se meuve.

Notre Office libre du Miel est installé.

Tandis que la plupart des organisations sont formées par des additions successives, des tâtonnements et des collaborations nombreuses, notre office surgit d'un seul coup grâce à l'obligeance de notre collègue de la Suisse allemande, M. Julius Frei, qui a bien voulu se mettre à la disposition de nos apiculteurs romands pour leur offrir les résultats de ses expériences et les avantages du modèle qu'il a créé « Die Zentrallstelle für honigvermittlung ». Le rouage est simple et déjà connu par la plupart de nos apiculteurs¹, mais, comme pour le moulin, il nous manque encore les deux éléments conditionnels pour faire tourner la roue : les commandes et le miel.

¹ Voir *Bulletin* de décembre et rapport de M. Péclard à la Société vaudoise d'apiculture.

Notre occupation première est de faire de la réclame et voici, pour la première année, le programme que nous désirons poursuivre et que nous voulons accomplir avec l'appui du comité central :

Réclame

- a) Insertions d'articles réclame dans les principaux journaux.
- b) Communiqués envoyés à tous les journaux par l'Agence télégraphique.
- c) Circulaires adressées aux principaux détaillants.
- d) Exposition des miels romands au Comptoir d'échantillons, à Lausanne.

Les commandes ne vont pas tarder à venir, nous l'espérons et nous souhaitons que les espérances des apiculteurs ne seront pas déçues pour qu'ils puissent sans trop tarder se préoccuper de leurs inscriptions à l'Office du contrôle, à l'Office du miel et des formalités intéressantes qu'elles comportent.

Pour s'inscrire à l'office

l'apiculteur doit récolter son miel au moment où celui-ci est operculé, le miel est ensuite tamisé et versé dans un maturateur placé dans un local sec, aéré et tempéré. Le maturateur est ensuite recouvert d'une mousseline pendant quelques jours pour encore assurer la maturité du miel par l'évaporation de l'excédent d'eau qu'il pourrait contenir. Puis l'apiculteur s'adresse, sans tarder, à son Président de Section à peu près en ces termes :

« Mon cher président... Je désire soumettre ma récolte au contrôle officiel, elle est de x kilos environ et je la tiens à la disposition du contrôleur.

Veuillez agréer, etc. »

Lorsque le miel s'est reposé pendant quelques jours dans le maturateur, l'apiculteur peut le soutirer et le placer dans les bidons d'expédition qui doivent être solides et d'une extrême propreté.

Si le miel a subi avec succès l'épreuve du contrôle et si l'apiculteur en dispose de vingt-cinq kilos au minimum pour la vente, il s'exprime à peu près en ces termes en s'adressant à *l'Office libre du Miel, Nyon* :

« Tit... Je dispose pour la vente au prix officiel de x kilos de miel contrôlé avec la mention... y et n° z.

Veuillez bien prendre note de mon inscription, adresse exacte, salutations, etc.... »

L'office assortit les commandes et les offres en tenant compte de la provenance et couleur demandées, comme aussi du domicile du vendeur et de l'acheteur pour éviter de trop grands frais de transport.

Ceux-ci entrent en relation en recevant de l'office les pièces suivantes : *A l'acheteur* : « M. X... Nous vous accusons bonne réception de votre aimable commande de miel et nous vous informons que M... Y... à..., vous enverra, aussi vite que possible, en remboursement la quantité commandée à fr.... »

Pour ce qui concerne les bidons d'expédition, vous voudrez bien vous entendre avec le vendeur.

Le miel, pour être conservé, doit être bien fermé et placé dans un local sec et tempéré, jamais à la cave.

Veillez agréer, etc... »

Au vendeur : « M. X... L'Office libre du Miel vous informe que vous pouvez expédier contre remboursement x-kilos de miel à M... à...

Pour ce qui concerne les bidons d'expédition, vous voudrez bien vous entendre avec l'acheteur.

Les bidons ne doivent pas être trop remplis si le miel est liquide, et les fermetures doivent être soigneusement faites, si possible plombées, dans tous les cas le joint du couvercle doit être entouré d'une bande hermétiquement collée sur le pourtour. En même temps que l'expédition, vous voudrez bien nous adresser le présent avis de livraison, de même que le montant de la finance de fr... que vous verserez à notre compte de chèque.

Les frais de transport par chemin de fer sont à la charge de l'acheteur. »

Finance prélevée par l'Office.

En même temps que l'avis de livraison, ou au moment où l'apiculteur a retiré le montant de son miel, il envoie la finance de dix centimes par kilo à l'office. Cette finance n'est pas trop élevée si l'on tient compte des frais qui seront occasionnés par la réclame, la participation au Comptoir d'échantillons, à Lausanne, et la mise au point de notre nouvelle organisation qui devra, la première année, être soutenue par la caisse centrale avant de pouvoir se suffire à elle-même. La première année d'existence de l'office en Suisse allemande, une somme de fr. 1800.— a été dépensée pour la réclame.

L'Office n'acceptera que du miel contrôlé.

Cette disposition se passe de tout commentaire.

Si nous voulons exister et travailler en apiculteurs dignes de ce nom, l'office doit pouvoir donner la garantie que les produits de la Suisse romande sont de toute première qualité, et nous avons besoin pour cela de ne disposer que des récoltes d'apiculteurs qui travaillent avec conscience et noblesse.

Le contrôle se fait trop tardivement, son organisation est défectueuse, il nous faut absolument, pour cette année déjà, faire de nou-

velles expériences en nous inspirant de l'excellent système de la Suisse allemande.

La question des prix.

D'entente avec l'office de la Suisse allemande nous fixons, à première vue pour 1921, le prix de fr. 7.— minimum pour la vente au détail et fr. 6.— pour la vente en gros, mais, comme nous devons lutter contre la concurrence étrangère qui devient inquiétante, nous nous verrons peut-être obligés de faire quelques concessions aux détaillants, quoiqu'il en soit, nous tiendrons ferme les plus hauts prix parce que nos produits sont sensiblement supérieurs aux produits étrangers, et parce qu'il nous importe de surveiller les intérêts de notre production indigène.

Le prix de gros fait aux détaillants par l'office est 15 % en dessous du prix minimum officiel de vente au détail, marchandise prise en gare d'expédition.

Pour les toutes grosses commandes, ce pourcentage ne pourra être élevé que d'entente avec l'apiculteur.

Toutes les dispositions que nous prendrons à l'égard des prix sont établies de concert avec l'office de la Suisse allemande et seront communiquées aux apiculteurs par le *Bulletin*.

Avis important.

L'année dernière il a été importé en Suisse 6726 qm. de miels étrangers pour une somme de fr. 2,142,811.—, en augmentation de fr. 1,304,938.— sur l'année précédente.

Pour lutter contre la vente de cette marchandise qui est douteuse pour une grande part, nous prions tous nos collègues apiculteurs d'ouvrir les yeux et de découper dans les journaux de leur région *les réclames de vente de miel dont la provenance ne serait pas indiquée* et d'envoyer ces coupures à l'office qui les transmettra immédiatement aux inspecteurs des denrées alimentaires.

Les délinquants sont punissables.

Il nous reste à souhaiter à tous une abondante récolte. En ce moment de l'année où nous sommes frais et dispos et plein d'enthousiasme en regardant nos blondes amies dans leur expansion et dans la joie de leur tourbillonnement aérien, il nous vient des expériences : nous rêvons de prés fleuris, d'essaims, de soleil, de bascule et de gros bidons. Eh bien ! Puissent ces espérances se réaliser en permettant à tous d'affronter dignement les épreuves du contrôle et de s'inscrire à l'office.

Office libre du Miel, Nyon :

F. Jaques.

AVIS IMPORTANT DU COMITÉ DE LA ROMANDE

L'Office du miel et l'Office du contrôle sont deux organes dépendants l'un de l'autre. L'Office du miel pour réussir à donner un bon résultat doit pouvoir offrir la garantie, par le contrôle, que la récolte de la Suisse romande est de toute première qualité.

Pour mettre en harmonie nos deux offices il nous faudra reviser notre règlement de contrôle, mais en attendant et pour que nous puissions faire cette revision sur de bonnes bases et des expériences faites, le Comité central invite les sections à se conformer pour cette année aux dispositions suivantes :

Les présidents de sections voudront bien convoquer tout de suite leurs comités (ou tous leurs membres), pour nommer 1^o : un jury formé de trois membres et 2^o : un ou plusieurs contrôleurs. — Ils devront se procurer immédiatement les verres échantillons (contenance 250 gr.) et les formulaires nécessaires, bordereaux, cartes, etc., auprès du contrôleur en chef. Le ou les contrôleurs ne peuvent pas faire partie du jury.

Dans chaque section le comité s'entendra avec les contrôleurs pour fixer le lieu, la date et l'heure du contrôle, en aviser les membres et observeront que les opérations doivent être terminées avant le 1^{er} juillet pour la première récolte, avant le 1^{er} septembre pour la deuxième récolte et aussi vite que possible pour les hautes régions du Jura et des Alpes.

Les contrôleurs doivent remplir leurs fonctions d'après les ordres du comité, rapidement, consciencieusement et avec compétence ; le jury fera aussitôt un rapport destiné au chef du contrôle.

Le président du jury dirige les discussions et prend soin des baux échantillons.

Le secrétaire rédige un procès-verbal de la séance de contrôle, et remplit les cartes de contrôle.

Le secrétaire fera insérer dans le journal local un court rapport sur le contrôle, avec la liste des apiculteurs qui ont été contrôlés.

Les propriétaires de ruches atteintes par la loque, comme aussi ceux qui placent des nourrisseurs sur les hausses ne seront pas acceptés au contrôle.

Le contrôleur en chef et le Comité central se réservent d'examiner en tous temps les opérations de contrôle.

Instructions pour les apiculteurs.

Le contrôle appartient aux sections.

Les demandes de contrôle doivent être faites par écrit. La récolte entière doit être présentée aux contrôleurs.

Les sections prélèvent Fr. 1.— au minimum pour les débours de contrôle ; la taxe est à payer immédiatement au contrôleur.

L'apiculteur doit être averti de l'arrivée du contrôleur, celui-ci doit être préalablement avisé que la récolte est faite et à maturité.

Lors du prélèvement des échantillons, le bordereau de contrôle doit être signé par l'apiculteur et par le contrôleur.

Il est interdit à un apiculteur de faire contrôler du miel acheté.

L'apiculteur contrôlé qui s'occupe du commerce du miel ne doit acheter et revendre que du miel contrôlé et doit pouvoir en tous temps en fournir la preuve.

Un contrôle supplémentaire peut avoir lieu en tous temps en s'adressant au comité de la section. Dans ce cas, l'apiculteur s'engage à payer une deuxième taxe de contrôle.

L'apiculteur qui obtiendra la note : Conditionnellement bon », ou « insuffisant » sera renseigné sur l'imperfection de son miel.

Celui qui se soumet au contrôle, s'engage :

1° à ne faire aucun faux rapport au contrôleur et à ne rien dissimuler à son examen ;

2° à toujours se servir de l'étiquette ou de l'estampille de contrôle pour l'expédition de son miel ;

3° à s'inscrire à l'Office du miel s'il peut disposer d'une partie de sa récolte.

Celui qui a subi avec succès l'épreuve du contrôle a le droit d'utiliser les estampilles de contrôle qui seront tarifées à leur prix d'édition.

L'apiculteur qui possède une étiquette particulière ou qui adopté une étiquette de société, peut faire imprimer sur celle-ci les observations de contrôle, dans ce cas, il doit en déposer un exemplaire chez le chef du contrôle.

Le maturateur est indispensable à tout apiculteur qui veut faire contrôler son miel. (Voir les instructions et conseils de l'Office du miel pour préparer et manipuler la récolte.)

Les ustensiles à miel doivent être d'une extrême propreté.

Instruction pour les contrôleurs.

Les secrétaires de sections informent le contrôleur en chef du nombre des apiculteurs qui demandent le contrôle. Le contrôleur en chef envoie les bouches-échantillons et les formulaires nécessaires.

Les contrôleurs de sections se répartissent la charge par régions.

Le contrôle.

1° Le contrôleur note en premier lieu sur le bordereau le numéro des verres échantillons.

2° Il note la quantité de miel et s'informe si les bidons présentés contiennent la récolte entière. Il note aussi la quantité de miel que l'apiculteur désire annoncer à l'Office libre du Miel.

3° *Couleur.* — Elle sera mentionnée par : clair, brun, foncé.

Le contrôleur observe si le miel présenté dans les bidons est de même couleur.

4° *Echantillons.* — Le contrôleur prendra toujours deux échantillons dans différents bidons, dont un dans le bidon où le miel ne paraîtrait pas très propre. Les verres échantillons seront remplis jusqu'à un centimètre du haut du bocal et bien bouchés.

Propreté. — Le miel qui contient à sa surface des particules de cire sera signalé à l'attention de l'apiculteur en spécifiant que les conditions de présentation ne sont pas remplies.

Densité. — Est à noter : granulé, épais, clair, trop clair, ou clair à la surface, épais dans le fond, etc...

Goût. — Le contrôleur ne goûte le miel que dans le cas, où il constaterait la présence de corps étrangers ou d'odeurs étranges dans le local.

Bidons et fermetures. — Sont-ils solides et propres en dedans et en dehors ? propres à l'usage ? construits spécialement ? fermeture suffisante ?

A quel moment la récolte a été faite : En une fois ? plusieurs fois ? pourquoi ? date ?

Observations sur le rucher. — Le contrôleur prendra des notes sur le rucher, il a le droit de se faire présenter l'intérieur des ruches.

Le contrôleur, comme membre du jury, a l'obligation de juger tous les échantillons des membres de la section.

Le Jury (Ordre du jugement.)

1° *Couleur.* — Les verres échantillons sont examinés dans leur ensemble, si la couleur est différente dans des échantillons portant le même numéro, ils sont mis à part.

2° *Densité.* — Tous les échantillons placés à une même température seront éprouvés en les remuant et en les retournant.

Les deux échantillons portant le même numéro seront comparés.

Le miel pur doit couler lentement, les échantillons trop liquides seront groupés à part.

3° *Propreté*. — S'il y a du flottement à la surface, le miel contient des corps étrangers, ces échantillons seront aussi groupés à part.

4° *Goût*. — Les échantillons de tous les groupes seront goûtés et un jugement sera établi sur chaque groupe d'après la couleur, la densité, la propreté et le goût. Ce qui importe surtout, c'est de connaître si le miel a un goût pur ou si il est influencé par un corps étranger.

Au procès-verbal on notera les mentions des quatre facteurs ci-dessus et on établira une note d'ensemble qui sera exprimée par : bon, conditionnellement bon, insuffisant.

Si dans l'une ou l'autre de ces rubriques le jury découvre quelque chose de douteux, le miel est classé « conditionnellement bon ».

Les offres de miel « conditionnellement bon » ne sont pas acceptées par l'Office du miel.

Dans ce qui est de la convenance relative de la couleur, de la densité et du goût, le jury juge définitivement.

Pour ce qui est du goût douteux, le jury détermine définitivement la note « conditionnellement bon ».

L'inobservation des règles admises relatives à la maturité, les mélanges trop clairs et douteux doivent porter la mention « insuffisant ».

Les apiculteurs seront informés du résultat par le secrétaire de la section, celui-ci en fera mention sur le livre de contrôle en regard de chaque numéro.

Les miels destinés à l'office et qui sont censurés par la mention « conditionnellement bon » et « insuffisant », doivent être notés sur le livre de contrôle.

N.-B. — Le contrôleur en chef est M. Aug. Chapuisat, à Aclens.

L'ESSAIMAGE

Tant de lignes ont paru sur cette branche de l'apiculture qu'il semble superflu d'en parler encore et pourtant ce sont les questions qu'on nous pose le plus souvent dans nos visites de rucher. Comment éviter l'essaimage ? Que faire des essaims ?

Parmi les moyens préconisés par les maîtres pour éviter l'affaiblissement des ruches par des départs répétés de colonies, rappelons la suppression des alvéoles royaux : opération longue, minutieuse que je n'ai jamais eu la patience de faire ; la mise des hausses de bonne heure, l'élévation du corps de ruche sur le plateau par des cales, enfin le changement de place entre deux colonies, l'une forte prête à essaimer et une autre faible heureuse du renfort de butineuses

arrivées. Une autre mesure plus radicale serait la mise sous bois ou en rucher fermé de toutes ces maisonnettes. L'exposition au grand soleil est en effet la plus grande cause de l'essaimage.

Malgré toutes ces précautions, vos abeilles font les folles. Voilà des paquets suspendus à plusieurs arbres et vous n'avez pas de place pour les réduire ou vous ne voulez pas allonger indéfiniment votre nombre de ruches ; que faire ? Les vendre ? jamais le prix d'un essaim compensera la valeur du miel qu'il vous aurait fait en restant dans la hausse. Alors ? Placez un plateau à terre, adaptez-y une hausse avec cadres bâtis (vides naturellement), calez-la de manière que les rayons n'y dansent pas et que les abeilles puissent entrer et sortir. Mettez-en un autre vide dessus pour faire entonnoir, versez-y votre essaim. Recouvrez-le d'un sac, puis d'un toit de fortune en cas de pluie. Le soir arrivé, soulevez un coin de votre sac et donnez-leur une petite boîte de sirop. Dans les trois jours, votre reine a pondu ; si c'est un essaim secondaire, attendez le temps voulu. Une fois la ponte commencée, remplacez votre hausse sur une de vos ruches faibles ou si possible sur celle qui a produit l'essaim. Si vous avez le temps, cherchez la vieille reine, tuez-la ou gardez-la de réserve. J'avoue ne m'être jamais amusé à cela et l'opération m'a cependant toujours réussi. Et voilà pourquoi mes collègues disent : Ce veinard, il a beaucoup d'essaims et beaucoup de miel !!

Pas n'est besoin d'ajouter que l'une des reines tue l'autre, que le peu de couvain éclot et que la hausse devient le champ d'activité de toute la colonie.

Mont sur Rolle.

H. Berger.

DEUX MALADIES

(SUITE)

Pour la première fois, depuis mon enfance, je me trouvais sans abeilles ; mais ce ne fut pas pour longtemps. Quinze jours après l'enlèvement du rucher, j'acceptai de soigner, à compte à demi, avec un ami une cinquantaine de colonies. Je me mis avec une nouvelle ardeur à la tâche et en 1911 je repris l'établissement à mon compte, deux ans plus tard, je créais un deuxième rucher à Puplinge.

Pendant sept ans, tout marcha à souhait, quand le 20 mai 1918, je découvris, dans une colonie de mon rucher de Bernex, quelques larves mortes me rappelant la maladie qui avait été cause de la disparition de mon apier, en 1910. Comme il n'y avait que peu de larves atteintes, j'attendis un ou deux jours avant de visiter à nouveau mes abeilles. La

récolte alors battait son plein et mon inspection ne me fit rien constater d'anormal ; les cadavres avaient disparu et le couvain paraissait sain. Néanmoins, je surveillai cette colonie de près. Tant que dura la récolte, il n'y eut pas trace de maladie. Ce n'est que le 13 juin, donc après la récolte, que le mal réapparut et cette fois avec une nouvelle vigueur. Je n'hésitai pas, aussitôt j'adressai un cadre de couvain au « Laboratoire du Liebefeld, à Berne » et je reçus la laconique réponse suivante : « Dans le cadre que vous nous adressez, nous avons constaté » le couvain-aigre. » Je ne m'étais pas trompé ; pour la deuxième fois j'étais aux prises avec la triste maladie. Le même jour je souffrai la colonie et brûlai la ruche et son contenu. Dès lors, je fus sur les dents, car je comptais bien, cette fois, couper le mal par la racine. En juillet et août, trois nouveaux cas se présentèrent et j'envoyai les colonies rejoindre la première. Septembre me fit découvrir encore deux ruches légèrement atteintes. Comme en 1910, j'avais constaté le peu d'effet des désinfectants recommandés, je me contentai de nourrir mes bestioles avec du sirop contenant du naphthal B et les mis en hivernage.

Il fallait vaincre ou renoncer, encore pendant quelque temps, à la culture des abeilles. J'utilisai les longues soirées de l'hiver à fouiller la bibliothèque de la Société genevoise d'Apiculture. Une cinquantaine de volumes me passèrent dans les mains, tous les journaux furent examinés et les articles, se rapportant aux maladies du couvain, lus attentivement. Dans un numéro de *l'Apiculture nouvelle* de 1908, une correspondance attira spécialement mon attention. M. Feuillebais, qui en était l'auteur, prétendait qu'il avait réussi à guérir une maladie, qui pourrait bien être la loque, en saupoudrant les cadres avec du café torréfié moulu très fin. Les arguments de M. F. me laissèrent d'abord incrédule, mais comme j'étais aux abois, je me promis d'essayer à la première occasion ce que je croyais être un remède de cuisinière. Je ne soufflai mot à personne, tant j'avais peur de paraître ridicule.

A ma visite de printemps, le 4 avril, je ne découvris rien à Bernex, — laissons, pour le moment, mon rucher de Puplinge de côté — mais le 12 mai, le couvain-aigre éclata dans une ruchette de six cadres D. T., et quelques jours après dans les deux ruches qui avaient des larves mortes en septembre. Je n'hésitai pas : je saupoudrai ces trois malheureuses avec du café torréfié et attendis quarante-huit heures. Lorsque j'ouvris la première de ces colonies, j'avais une forte émotion et je me disais : « Dans quel état la trouveras-tu ? » Le premier cadre de couvain que je sortis fut trouvé parfait, ainsi que les autres ; plus une seule larve morte. Je ne voulais pas en croire mes yeux, et incontinent, j'examinai les deux autres malades. Là, même agréable surprise ; les cellules ne contenaient que des vers sains, tous les cadavres qui, peu de temps

avant, garnissaient de nombreux alvéoles avaient disparu. Je ne perdis pas mon temps et traitai tout le rucher au café. La récolte se fit normalement et pour voir si la cure avait été complète, je fis élever, sur son propre couvain, à la ruchette qui avait été malade, des mères, et j'introduisis cinq de celles-ci dans des colonies de production. Aujourd'hui quatre de ces reines vivent encore et m'ont donné entière satisfaction ; le couvain n'a cessé d'être en santé durant presque deux ans, soit depuis juillet 1919 jusqu'à 1920, à la mise en hivernage. Pour être exact, je dirai que depuis mon premier traitement au café, je n'ai plus eu un seul cas de couvain-aigre. Par contre je me suis livré, l'an dernier, à quelques nouvelles expériences. Je pris dans une ruche saine, italienne croisée au premier sang, une certaine quantité d'abeilles avec la mère et les logeai dans une ruchette à l'écart. Au bout d'un mois, après m'être assuré que le couvain ne laissait rien à désirer, je lui donnai du sirop dans lequel j'avais dissout des larves mortes de couvain-aigre provenant d'une ruche d'un apiculteur de mes connaissances. Pendant trois semaines, je ne trouvai aucune trace du mal, mais après ce délai, des larves et même des nymphes commencèrent à mourir. J'attendis que la maladie fut bien établie et alors je donnai à ma patiente un sirop dans lequel j'avais mis, durant la cuisson, une cuillerée à soupe par litre, de café torréfié. Le résultat ne se fit pas attendre ; huit jours après il n'y avait plus un seul cadavre dans les cellules. Le sirop au café est donc aussi efficace pour combattre le couvain-aigre. Parallèlement à cette expérience, j'en fis une, dans les mêmes conditions avec des abeilles communes et, chose extraordinaire, le dixième jour déjà, des larves commencèrent à mourir et tout de suite le cas fut désespéré. Je traitai avec du café en poudre et du sirop au café, et très lentement le mal disparut. J'avais déjà, en 1910 et 1918, constaté que la maladie attaquait plus spécialement les abeilles communes que les italiennes, les carnioliennes et les croisements.

Ce qui précède est le résumé de mes aventures et de mes expériences avec le couvain-aigre (couvain noir comme l'appellent aussi les Américains).

Comme conclusion et pour mieux orienter l'apiculteur qui aurait à lutter contre ce vilain mal, je dirai :

1° Que la maladie attaque indifféremment les faibles et les fortes colonies.

2° Que les abeilles communes sont plus sujettes à la contracter.

3. Qu'extérieurement on ne constate un ralentissement de l'activité, que si le mal est déjà tellement développé, que la population va en diminuant.

4° Que si malgré le traitement au café, la maladie persiste, c'est que la mère est infectée et que les œufs qu'elle pond contiennent les germes du mal déjà avant d'être déposés dans les cellules. Dans ce dernier cas, il faut remplacer la mère par une autre dont on est absolument sûr.

5° Qu'une colonie peut transmettre le mal avant d'être atteinte elle-même, si elle contient des germes de la maladie, ensuite de pillage d'une ruche affligée de couvain-aigre et que toute mère élevée dans cette colonie risque d'avoir les ovaires infectés.

6° Que dans la maladie du couvain-aigre, il n'y a pas de spores, mais que le miel frais, extrait ou non, peut propager le mal, comme j'en ai fait l'expérience.

7° Que des ruches sélectionnées, contenant des abeilles vigoureuses, contracteront moins facilement la maladie et que si elles l'attrapent, un ou deux traitements au café torréfié en auront facilement raison, sauf si la mère est cause du mal.

8° Que la maladie peut disparaître pendant la récolte, quitte à faire une nouvelle incursion dès que celle-ci fera défaut.

Donc le couvain-aigre, s'il n'est pas aussi dangereux que la loque non puante, est quand même redoutable parce qu'il se propage avec rapidité, désorganise un rucher et déroute l'apiculteur.

(A suivre.)

L. Marguerat.

ÉLEVAGE DE REINES

(SUITE ET FIN)

En novembre dernier, pour des circonstances majeures, j'ai dû interrompre le travail commencé sur l'élevage des reines, par la suite, les froids sont venus et je n'ai plus osé découvrir mes ruchettes pour y chercher les idées nécessaires. Je prie donc les collègues qui attendaient la fin de cet article de bien vouloir m'excuser et je remercie ceux qui m'ont rappelé « La suite au prochain numéro », car ils m'ont aidé à reprendre la plume abandonnée.

Je reviens donc à la question, un peu plus brièvement, pour ne pas trop accaparer les colonnes de notre *Bulletin*.

Dès que, par un moyen ou par un autre, on a des cellules royales disponibles il faut les utiliser. Je suppose qu'à ce moment les ruchettes sont prêtes, revernies et propres, les cadres bâtis bien conservés, s'ils ne l'étaient pas il faut les passer quelques jours dans une forte colonie qui réparera la négligence de l'apiculteur.

J'emploie deux sortes de ruchettes, celles de conservation et d'hivernage formées avec des demi-cadres D.-Bt et celles de fécondation, formées avec des quarts cadres D.-Bt (mes ruches sont du système D.-Bt).

Dans mes ruchettes de fécondation, j'ai conservé des reines jusqu'en décembre, tous les essais faits ont abouti à la mort des nucléus au plus tard à fin décembre ; peut-être qu'à la plaine, en silos ou en rucher fermé on arriverait à les conserver jusqu'au printemps, mais ici, à 1100 mètres il est inutile d'insister.

La ruchette d'hivernage doit avoir toutes les qualités d'une bonne ruche et même plus, comme dirait « Favez et Grognez ».

La ruchette de fécondation peut être beaucoup plus simple. J'en ai vu et essayé pas mal de systèmes différents depuis trois ans, j'en ai construit une à laquelle je ne saurais plus quelle modification apporter ¹ depuis que j'y ai adapté le Sécouritas contre le pillage.

On peut faire féconder des reines dans bien des sortes de boîtes, mais pour éviter les déboires et les refroidissements, je conseille de n'utiliser que de bonnes et chaudes ruchettes. Les nucléus de fécondation ont trois ennemis : Le froid, la faim, le pillage ; quelquefois un quatrième : l'apiculteur qui demande beaucoup et ne donne rien ? ?

Ces ruchettes doivent donc être chaudes pour préserver le couvain du froid, avoir un bon nourrisseur pour stimuler et nourrir en cas de mauvais temps et un Sécouritas pour préserver ces petites populations contre le pillage par les fortes colonies, surtout au moment où la récolte tire à sa fin.

Elles doivent avoir trois cadres au minimum, celui du centre pour le couvain, ceux de côté pour conserver la chaleur et les provisions.

Les bâtisses de ces petits cadres peuvent facilement se prélever dans les vieux rayons qu'on envoie à la fonte ou être construites sur cire gaufrée dans de fortes colonies.

Ruchettes et bâtisses en ordre, il faut les peupler. Là est une des difficultés, car le prélèvement des abeilles dans les ruches donne souvent des surprises, les abeilles retournant à la ruche mère.

Il faut prélever beaucoup dans la ruche orpheline, dans la hausse et en plein midi, afin d'avoir le plus possible de jeunes abeilles, mettre en cave vingt-quatre heures et naturellement greffer une cellule royale à chaque nucléus.

En prenant la reine pour rendre orpheline une ruche, il va de soi de faire un premier nucléus, pour lui faire perdre l'orientation, je l'envoie huit jours en vacances à la plaine, au retour, ça va tout seul.

¹ Je tiens le dessin de construction à disposition des amateurs.

Avec un essaim naturel, tout est simplifié. Mes cadres de ruchettes s'agrafent très facilement les uns aux autres, quatre de ces cadres forment un grand cadre D.-Bt, j'emploie de ces cadres pour recueillir l'essaim, puis les abeilles rentrées, je divise et forme autant de nucléus que j'ai besoin, en donnant à chacun, soit une reine éclosée à l'instant, soit une ou deux cellules royales prêtes à éclore, je mets en place et le soir je donne un peu de sirop. Si j'ai des cadres qui ont des provisions, j'en distribue un dans chaque ruchette, puis à l'entrée, comme précaution, un Sécouritas.

Après cela, il faut laisser agir la nature, le sixième jour, si le temps est propice, on peut chercher les œufs et dès que la ponte a commencé, enlever la reine et utiliser ce nucléus pour une nouvelle fécondation si on a encore en disponibilité des cellules royales ou des reines vierges.

Il est très intéressant de surveiller entre midi et deux heures les ruchettes au moment de la sortie des reines et c'est toujours un peu ému que je vois ces majestés s'élancer gracieusement dans les airs, par contre, c'est une tout autre émotion qui me prend lorsqu'une reine fécondée me glisse des mains et s'envole au moment où je vais l'expédier ou l'introduire dans une ruche. Ceci arrive assez facilement avec les reines qui ont été prisonnières quelque temps, il est prudent de faire les changements de cage dans un local clos. En cas de fuite, il faut aller se placer où la reine a été fécondée, j'en ai aussi rattrapé, mais il faut ouvrir l'œil et le bon ? ? ? si elle peut rentrer dans la ruche, elle est perdue.

Je recommande aussi de conserver les reines en liberté, c'est-à-dire en ruche ou ruchette avec population assez forte pour que la ponte continue.

L'année passée, j'ai vu une reine de premier choix, gardée prisonnière un mois, ne plus rien donner de bon lorsque je l'ai introduite dans une ruche, et huit jours après les abeilles commençaient un élevage de reine.

Dès que la ponte a commencé, on est fixé sur la valeur de la reine, une forte ponte, régulière et serrée, dénote déjà une reine de choix, quand au caractère, il faut attendre une année pour le connaître, c'est comme avec les dames, souvent le caractère change après le mariage ?

Il y aurait encore beaucoup à dire sur l'hivernage, la conservation et l'introduction des reines vierges ou fécondées, de même que sur les ruchettes, mais je vois d'ici l'œil de notre cher Rédacteur s'ouvrir graduellement, au fur et à mesure que mon récit s'allonge, je crains qu'il ouvre les grands ciseaux de la censure et j'arrête ici.

En terminant, je rappelle que je me suis adressé aux apiculteurs amateurs. Il y a bien d'autres méthodes, aucune n'est absolue, il faut observer la nature, se plier aux circonstances, respecter la volonté des abeilles ainsi que leur disposition du moment. Il faut agir suivant le temps, la saison, la récolte, l'altitude et la force de la colonie.

Si une opération ne réussit pas, en rechercher la cause sans jeter le manche après la cognée. L'abeille est comme l'homme, elle demande un minimum de bien-être pour vivre et prospérer ; à l'apiculteur à voir ce qu'il lui faut et surtout ce qui lui manque.

Sainte-Croix, le 9 mai 1921.

Aug. Lassueur.

APPROVISIONNEMENT DES COLONIES EN EAU AU PRINTEMPS

Chaque apiculteur sait que l'eau est un des éléments qui entrent dans la préparation de la bouillie destinée aux larves et qu'au printemps, nos abeilles ont un grand besoin du précieux liquide.

Faut-il donner de l'eau dans la ruche ? C'est une question sur laquelle nos apiculteurs sont très divisés. Une discussion dans les colonnes du *Bulletin* à ce sujet ne peut qu'être utile.

Nos collègues de la Suisse allemande, qui sur bien des points peuvent nous servir de modèles, nous répondront par un oui catégorique. Parcourez les annonces de la *Schweizerische Bienenzeitung*. Pas un fournisseur de matériel apicole qui se respecte n'offre ses nourrisseurs sans ajouter « peut servir d'abreuvoir ».

Parlez de cette question à nos apiculteurs romands. Presque tous hausseront les épaules et vous répondront qu'il y a suffisamment d'humidité dans la ruche, sans encore y ajouter de l'eau.

Vous voyez que sur ce point comme sur celui des races et des stations de fécondation, il y a opposition complète entre la Suisse occidentale et la Suisse orientale.

Au cours d'un hiver comme celui que nous venons de traverser, les abeilles ont pu faire des sorties nombreuses. S'il y a de l'eau à proximité du rucher et si les abeilles y ont accès sans danger, il serait superflu de leur donner de l'eau dans la ruche. Ce serait peut-être plus nuisible qu'utile à cause de l'humidité répandue au-dessus du nid à couvain.

Si par contre, elles sont confinées pendant des semaines ou des mois, sans pouvoir faire de sorties, elles éprouvent un réel besoin

d'eau qui ne peut être satisfait qu'en leur en donnant. Frappez en janvier ou février contre la paroi d'une colonie. Si elle vous répond par un long bruissement semblable à celui d'une colonie orpheline, c'est un signe qu'elle a besoin d'eau, et dans ce cas il sera bon de lui en donner un quart de verre ordinaire. Bouillie et tiède elle ne sera que meilleure.

Ce printemps, j'ai donné à plusieurs reprises de l'eau à l'intérieur des colonies, jusqu'à un verre chaque fois ; j'ai constaté que mes abeilles venaient y faire leurs provisions et au bout d'un certain temps, les auges étaient vides.

Mais ici à 1000 mètres d'altitude, les hivers y sont longs et point de clair ruisseau serpentant dans la prairie. En fait de sources, nous ne connaissons que des citernes et encore fallait-il les alimenter au moyen de l'eau amenée par wagons depuis Saignelégier et la Chaux-de-Fonds. Ici, il est donc absolument nécessaire de donner de l'eau dans la ruche, pour ainsi dire chaque hiver.

Quant au système d'abreuvoir, il peut varier suivant les ruches. Pour la ruche suisse (Bürki-Jeker) qui est presque la ruche exclusive de la Suisse allemande, point d'embarras. Tous les nourrisseurs qu'offre l'industrie servent en même temps d'abreuvoir.

Pour mes D.-B. en plein air, j'ai adopté l'année dernière un nourrisseur dans le matelas. C'est une auge en bois allant d'une extrémité à l'autre. Les abeilles y ont accès par une fente allant également sur toute la longueur.

En construisant mon nourrisseur, je me proposais un autre but que je crois avoir atteint. C'est de faire disparaître l'humidité des ruches et empêcher la moisissure des rayons. En effet, ce printemps, je n'ai constaté aucune trace d'humidité, ce que j'attribue au nourrisseur en bois dans lequel les vapeurs d'eau viennent se condenser, sans qu'il y ait de courant dans la ruche.

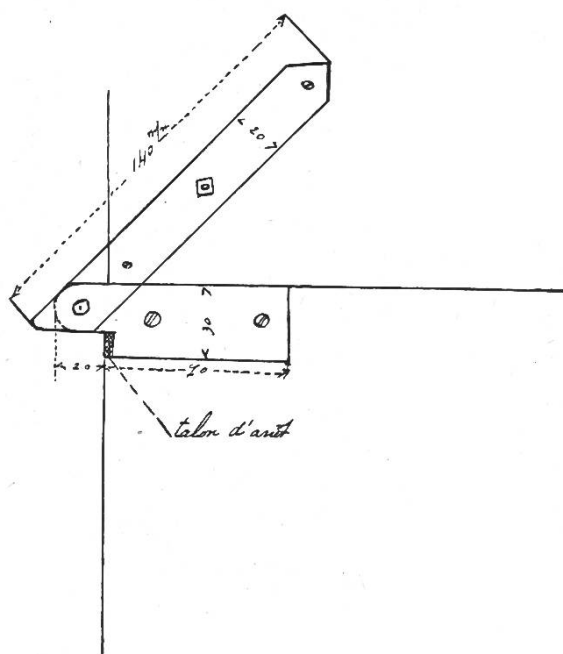
Pour répondre à la question posée, nous dirons qu'il peut être utile, voire même nécessaire de donner de l'eau dans la ruche, tout dépendant de la longueur de l'hiver et de la facilité qu'ont les abeilles à s'approvisionner en eau.

L. Mouche.

DES CHAPITEAUX DE RUCHE

Les avantages des chapiteaux de ruche basculants m'ont conduit à étudier un modèle de charnière simple et solide qui ne se trouve pas dans le commerce.

Comme je ne suis ni fabricant, ni marchand de cet article, je donne dans le *Bulletin* le dessin de cette forme de charnière spéciale que bien des apiculteurs pourront construire eux-mêmes, ainsi que le premier serrurier venu. Elles peuvent se faire en tôle de 2 ½ à 3 mm. d'épaisseur. Des essais de rupture sur un modèle en tôle galvanisée de 1 mm. et un pivot de 2 mm. n'ont produit aucune déformation jusqu'à un poids de



13 kilos sur une seule pièce, de sorte que les dimensions indiquées sont suffisantes, le système comportant deux charnières qui se fixent sur les cotés. Les pièces incrustées sur le corps de ruche ont chacune à gauche ou à droite un talon d'arrêt. Les pièces du chapiteau se posent avec un angle de 45°, de façon qu'en basculant la toiture s'arrête dans la position verticale. Vu le peu d'épaisseur du bois des chapiteaux il est indiqué d'y fixer les pièces au moyen d'un petit boulon et deux vis.

Les pivots auront 6 mm. et peuvent être deux petits boulons ou une tringle reliant les deux charnières, comme a fait un collègue auquel j'ai prêté le modèle.

L'essentiel c'est que la chose se démonte rapidement si l'on veut enlever totalement le chapiteau lorsque les hausses sont posées, car à moins d'une disposition spéciale à la planche arrière qui affaiblit ce dernier il faudra lever les toitures dans cette période. Cette dernière étant la plus courte, c'est peu de chose en rapport avec la rapidité avec laquelle on découvre ses ruches, soit pour les visites et le nourrissage.

Je fournirai gratuitement à mes collègues les indications nécessaires si toutefois le dessin ne suffisait pas.

Eug. Méan.

RAPPORT DU PRÉSIDENT

La nature qui créa les fleurs et les abeilles, donna également à l'homme des dons spéciaux pour cultiver celles-ci.

En effet, par ces dons précieux l'homme n'est-il pas arrivé à des résultats remarquables avec les plantes et les fleurs qu'il a extraites de leurs pays d'origine, pour les acclimater, les transformer, les embellir et les multiplier dans d'autres contrées où elles auraient manqué des conditions essentielles de vie.

N'en est-il pas de même de l'abeille qui, dans certains pays favorisés d'un climat spécial, vit, prospère et se multiplie à l'infini par la seule force de la nature, alors que, livrée à elle-même dans les pays que nous habitons, elle aurait tôt fait de disparaître.

C'est donc grâce à ces dons reçus que l'homme a pu acclimater l'abeille, la faire prospérer jusque dans ces contrées alpestres où la saison des fleurs est réduite à quelques mois.

C'est un don, dis-je, que de savoir cultiver l'abeille ; un don qui n'est pas départi à chacun, car il faut vraiment bien les aimer, savoir bien les comprendre pour supporter sans maugréer pendant deux, trois, quatre ans consécutifs et même plus, les soins, la peine et les piqures qu'elles ne nous ménagent pas ; ne recevant en retour qu'une maigre récolte, encore que prélevée sur des réserves restreintes, et péniblement amassées.

Conservons l'espoir à des saisons meilleures ; soignons ses petites amies mieux encore dans les mauvaises années que dans les bonnes, voilà le don du vrai mouchier.

Malheureusement il y a trop de gens ne possédant pas ces dispositions spéciales qui, par esprit de lucre et pour faire autant que le voisin, deviennent possesseurs de ruches.

Les météores de ce genre ne sont que trop nombreux ; ils ne se doutent pas les ignares qu'ils sont un vrai danger et que leur zèle intempestif loin de contribuer au développement de l'apiculture, est une des causes pour ne pas dire la cause essentielle de la propagation de la terrible maladie qui décime nos ruchers.

MM. les délégués, il est de notre devoir de lutter de toutes nos forces contre ce courant pernicieux.

Un des moyens qui nous paraîtrait efficace à le combattre, serait le développement de l'enseignement apicole.

Ce sujet, dont nous nous proposons de faire une thèse pour notre prochaine assemblée générale, n'est-il pas de toute actualité.

Cet enseignement apicole dont la base fondamentale repose sur la santé de nos ruchers, doit également concentrer tous nos efforts.

Fi de tout égoïsme ! Que tous ceux qui le peuvent, se souvenant du temps où ils étaient eux-mêmes heureux d'en recevoir, partagent sans compter et leurs conseils et leur peine.

Nous félicitons le Département de l'Agriculture du canton de Vaud et remercions son Président, M. le Dr Porchet, d'avoir introduit dans le programme d'enseignement aux jeunes gens, le cours apicole.

Il serait à désirer que l'exemple fut suivi dans d'autres cantons.

Ce cours, confié à un apiculteur de mérite, M. Clément, pour ne pas le nommer, est donné cet hiver pour la seconde fois.

Une série de clichés a été mise à sa disposition par le Département en attendant celle, plus complète, que nos dévoués MM. Forestier et Heyraud sont en train de nous préparer. Cette dernière sera propriété de la Romande et à disposition moyennant certaines conditions d'usage.

Pour en avoir suivi une leçon, nous dirons que le professeur sait intéresser de gentille façon, tous ses auditeurs.

La reproduction sur l'écran des différents sujets qui constitue une colonie, du matériel, de l'outillage et tout ce qui a trait à l'apiculture nous paraît être un des moyens pratiques propre à inculquer à nos jeunes gens qui ne le possèderaient pas, le goût de l'apiculture.

Mais nous voulons aussi espérer que tous ces jeunes gens que nous avons vu si attentifs et si intéressés à ce nouvel enseignement, ne vont pas tous se mettre à fabriquer ruches, ruchers, etc. que, au contraire, il y en a autant qui resteront attachés à tel élevage de poules ou de lapins que nous le sommes à celui de nos mouches.

Place ton rucher aussi loin que possible de celui du voisin, nous a dit un ami ; si nous méditons cette parole, nous verrons qu'elle contient plus d'un enseignement.

Le développement de l'apiculture doit non seulement inculquer à nos jeunes gens ou à nos commençants le goût de la culture de l'abeille en leur faisant miroiter tous les produits ou profits qu'ils peuvent en tirer, mais il doit également prévoir le côté éducatif des débutants.

Il faut que l'initiateur, dès les premières leçons, insiste sur les qualités de probité, d'honnêteté et de droiture qui feront la force de l'apiculteur durant toute sa carrière.

En effet, Messieurs, si nous partons du principe que tout honnête homme n'est pas nécessairement apiculteur, nous sommes par contre trop enclins à croire, dans chaque cas, que celui qui se dit tel est honnête.

Malheureusement ce n'est pas toujours vrai, et trop nombreux sont chez nous, comme à l'étranger, les attrape-gogos qui par des

réclames alléchantes profitent de l'inexpérience des jeunes en se couvrant parfois d'un titre pompeux, accompagnant celui d'apiculteur.

N'avons-nous pas vu aussi tel apiculteur peu scrupuleux vendre des ruches retapées pour des neuves. Un autre envoyer une poignée d'abeilles pour une colonie magnifique.

Il est vrai qu'il offre de remplacer cette colonie par un premier essaim, promis à tous, mais qui ne vient jamais.

D'autres encore inondent nos journaux apicoles et autres d'une vaste réclame pour écouler un soi-disant stock de miel, trop souvent de provenance douteuse et qu'on jette sur le marché à des prix dérisoires.

Tout cela, Messieurs, ne devrait pas exister et nous flétrissons comme ils le méritent ces procédés d'autant plus déloyaux qu'ils sont pratiqués avec le cynisme que nous connaissons.

Voilà pourquoi nous insistons pour que l'éducation morale du jeune apiculteur marche de pair et précède même le développement de ses connaissances apicoles.

Il faut qu'il possède ces qualités du cœur qui lui aideront à lutter contre la tentation de toute cette réclame tapageuse.

L'apiculteur suisse a la réputation de l'honnête homme ; unissons nos efforts, pour conserver et tenir bien haut le drapeau de cette honnêteté.

(*A suivre.*)

Mayor.

EXPOSITION AU COMPTOIR D'ÉCHANTILLONS

L'Office libre du Miel informe les apiculteurs qui disposeraient de miel en rayons (petits cadres et de jolies capes bien operculées), de bien vouloir les réserver pour l'exposition au Comptoir d'Echantillons, à Lausanne.

Pour obtenir une belle présentation, il faut en tout premier lieu un bel apport de nectar, mais il faut du matériel bien propre et disposé dans la ruche selon les indications de Bertrand (voir Conduite du rucher).

Ces petites sections et ces capes seront exposées sous verre, porteront le nom du producteur et seront ensuite vendues aux plus hauts prix.

Nous recommandons vivement à nos collègues de toutes les régions de bien vouloir s'intéresser tout de suite à cette préparation. Nous leur donnerons dans le prochain *Bulletin* des renseignements précis sur la quantité de miel coulé dont nous aurons besoin, ainsi que sur la façon de mouler et de couler quelques petits ouvrages décoratifs en cire qui pourraient orner notre exposition.

Office du miel.

DONS REÇUS

Bibliothèque : M. Machoud, 2 fr. — Ad. Renevey, Fétigny, 2 fr. —
L. Francey, Fribourg, 1 fr.
Nos meilleurs remerciements. Schumacher.

NOUVELLES DES RUCHERS

F. Micheloud, Bramois, le 10 février 1921. — Etant consigné en chambre, je profite pour lire les traités apicoles et les anciens numéros de la *Revue Internationale* et des *Bulletins* de notre Société. Je me permets, malgré mes faibles connaissances en apiculture et en orthographe, de vous soumettre quelques réflexions en résultant. On mentionne souvent des résultats extraordinaires pour certaines colonies, alors que les autres ont peu ou rien. Alors on croit avoir à faire à une reine ou race non plus ultra, tandis que cela doit provenir, le plus souvent, d'une sortie intense, feu d'artifice à un moment psychologique, attirant les abeilles des autres ruches ; lequel cas causant également des pertes de reines lors de leur rentrée du voyage de noce.

* * *

A. Grobet-Magnenat, Prilly, 13 mars 1921. — Maintenant que j'ai quitté Vallorbe pour élire domicile à Prilly sans être dans l'obligation de me séparer de mes chères abeilles, ce qui aurait équivalu à un véritable malheur pour moi, je me permets de venir vous donner quelques nouvelles de celles-ci et de quelle façon se sont effectués, déménagement, hivernage, etc.

Le transport a eu lieu le 15 novembre passé en remorque d'une autodéménageuse ; mes ruches préparées trois semaines à l'avance, munies de hausses : (pour économiser la place) clouées et fermées, de façon à défier un tremblement de terre des plus violents, firent un excellent voyage. La température clémente du surlendemain d'arrivée me permit d'enlever les hausses sauf une, qui, trop bien clouée ne pouvait être retirée sans grands inconvénients. De plus, cette dernière était pleine d'abeilles et les cadres, au trois quarts remplis de provisions, transvasés pendant le voyage probablement. Elle a donc hiverné dans la hausse sans s'en trouver plus mal, grâce à l'hiver très doux dont nous sommes gratifiés. Le 16 février, mis en éveil par le peu d'activité de cette colonie en regard de ses voisines, je pris la décision hasardeuse, vu la basse température, de les chasser dans le corps de ruche ; opération qui réussit fort bien et en peu de temps. Presque pas de couvain dans cette hausse, tout au plus une centaine d'œufs et larves de un et huit jours. Le 5 mars, nouvelle visite de cette colonie et j'eus le plaisir de constater de fort belles plaques de couvain que je recouvrai bien vite avec la plus tendre sollicitude !! Le même jour, rapide inspection générale des provisions et j'eus l'agréable surprise, m'attendant précisément au contraire, de me trouver en face de magasins encore copieusement garnis. La mortalité a été très faible, pour ainsi dire nulle. Par contre, ce que je n'avais jamais vu dans mes ruches doublées des quatre côtés, depuis huit ans qu'elles existent, c'est un cadre moisi blanc (contre la paroi nord). Autre anomalie que je ne sais à quoi attribuer, c'est qu'une colonie a « rongé » le milieu d'un cadre (environ un décimètre carré) jusqu'à la feuille gaufrée, ne laissant subsister aucun vestige de cellule.

En somme fort bon hivernage tant au point de vue consommation que faible mortalité. Le contingent des jeunes abeilles est fort restreint,

ce qui tient au fait que, malgré mes efforts en juillet et août dernier, il m'a été impossible d'arriver à provoquer une ponte des reines.

Premier apport de pollen constaté le 16 janvier 1921. Actuellement les colonies manifestent une belle activité; apports journaliers en eau et pollen assez considérables.

La valeur mellifère de la région paraît être bien inférieure à celle que je viens de laisser, malgré le climat froid de Vallorbe.

Les nombreux apiculteurs de Prilly ont entrepris, sur l'initiative intelligente de l'un d'eux, de faire ensementer du lotier corniculé pour remédier à l'insuffisance de la flore. Souhaitons la réussite de l'essai, et j'espère que mon pessimisme actuel se transformera en optimisme à la vue de hausses bien garnies.

Formons des vœux pour que la récolte prochaine ressemble, pour tous, à celle de 1918 de célèbre mémoire.

Gants pour apiculteurs

avec manchettes en peau de basane, très forts, 3 grandeurs

Prix: Fr. 6.— la paire.

Etablissement d'apiculture

J. Paintard,

Les Ruchettes près Vandœuvres Genève.

Fers emboutis et cadres

montés Impropolisables pour ruches Tonnelli. Fiches pour cadres Impropolisables pour tous genres de ruches, Charnières pour toits de ruches, fournis par P. Grosjean-Redard, La Chaux-de-Fonds. 23089

Extracteurs à miel

en aluminium et fer blanc,

Appareil à manœuvrer dans le haut depuis Fr. 70.—

Appareil à manœuvrer dans le bas depuis Fr 75.—

Ainsi que tous les articles pr l'apiculture.

Fabrique Suisse d'Extracteurs à Miel

Ferd. MOHR, Olten

Prix courant gratis et franco.

REINES

race Martha

prises au rucher et fécondées en station d'élevage officielle, à vendre aux prix fixés officiellement.

Adolf URFER,

éleveur de reines

BUSSWIL (Seeland-Berne)

Joindre aux demandes un timbre pour la réponse.

Moyen excellent pour apaiser les abeilles.

„EUSKOL“ Briquettes fumeuses Ces briquettes peuvent être employées avec chaque machine ou pipe.

Boîtes à 9 pièces emballée, Fr. 1.—

Pipe d'Apiculteur „Dathe“ Fr. 5.—. Enfumoir automatique breveté, Fr. 11.50.

Etablissement d'Apiculture J. M. SCHOBINGER-HUBER, Emmenbrücke.

Ch. JAQUIER, apiculteur-constructeur, BUSSIGNY

Construction de ruches de tous types, peintes, couvertes tôle galvanisée à fr. 53.—
Nourrisseur combiné dans le matelas fr. 8. Achat de cire, de vieux rayons, opercules au prix du jour ou échange. Refonte de vieux rayons et gaufrage tous types de ruche à fr. 3.40 le kg., non gaufrée fr. 2 le kg. de cire obtenue, épuration, gaufrage à façon de cire en pain fr. 1.80 le kg. Fourniture de cire gaufrée à la presse Rietsché, **la préférée des abeilles**, ne s'effondrant pas à fr. 6.20 le kg. corps de ruche et fr. 6.70 pour hausse. Travail soigné et garanti. Installation électrique et à vapeur. — Téléphone 35. 23096

TARIF DES ANNONCES :

1 page : Fr. 50.—

1/2 page : » 25.—

1/4 page : » 12.50

1/8 page : » 7.50

1/16 page : » 4.—

Rabais pour insertions répétées :

Ordres de Fr. 50 à 100.— 5 %

» » » 100 à 250.— 10 %

» » » 250 à 500.— 15 %

Fr. 500 et plus 20 %

Les annonces sont reçues au Bureau des

ANNONCES-SUISSES S. A., LAUSANNE

Rue Haldimand, 17. — Téléph. 29.21

Bâle, Berne, Bienne, Lucerne, Schaffhouse, St-Gall, Zurich.

Echange

Bidons à miel contre essaims ou colonies. Jacquier Emile, ferblantier, Salvan (Valais). 23092

Extracteur

On en demande un d'occasion faire offres à M. Georges Viquerat, Combremont-le-Grand. 23087

Reines 1921

soigneusement sélectionnées livrables dès disponible (mai) au plus bas prix du jour (suivant saison). S'inscrire d'avance si possible à **Marcel Wuilleumier apiculteur Bôle** (Neuchâtel), téléph. 149.

Abonnez-vous à l'

APICULTEUR

mensuel. Prix Fr. 13.—

S'adresser au Siège social, 28, rue Serpente, Paris (6^e).

APICULTEURS

logez votre miel dans les récipients spéciaux

MONO-SERVICE

légers, propres, élégants, incassables et étanches

Toute contenance de 30 à 1000 gr.

125 250 500 1000 gr. 1000 gr. avec anse.

Le cent 11.— 15.75 22.— 36.— 50.— francs

Par commandes de 1000 pièces d'un numéro, remises importantes.

Agents généraux pour la Suisse :

SANDAS, Chambet, Montchoisi, Lausanne.

Dépositaires régionaux :

Les fils de A. LOERSCH,

E. ZUMBACH-PERRIN,

FORNEROD Louis,

J. PAINTARD, Etablissement d'apic., Les Ruchettes, Vandœuvres.

M. DERIAZ, Etablissement d'apiculture,

Seyon, 12,

Grande rue,

Négociant,

Neuchâtel.

Payerne.

Domdidier.

La Croix s/ Orbe.